

Juin 2000

Numéro 25

Dans ce numéro

- 1 CAP du 29 mai 2000.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 CTPL du 8 juin 2000.
- 4 Bulletin d'adhésion.

CAP du 29 mai 2000

Le TPG a réuni la CAP locale des Contrôleurs le 29 mai 2000 pour prendre note de la liste d'aptitude au grade de Contrôleur établie par la Direction locale.

Préalablement, le TPG a rappelé que la DGCP offrait en 2000, 340 emplois sur liste d'aptitude pour le grade de Contrôleur.

Sur les 198 agents pouvant postuler à l'inscription sur liste d'aptitude, 159 personnes ont fait la demande pour figurer sur la liste (17 candidatures non renouvelées par rapport à l'année passée). Le TPG a rappelé les critères de sélection des agents pouvant être inscrites sur la liste d'aptitude :

- ✓ personnes pouvant dérouler une carrière de cadre B suffisamment longue tout en étant âgé d'au moins 45 ans,
- ✓ note de 19 pendant au moins 3 années,
- ✓ uniquement des Très Bon en appréciations
- ✓ personnes classées n°1 dans leur poste ou service parmi celles demandant l'inscription sur la liste,
- ✓ rapport extrêmement favorable du chef de poste ou de service annexé à la demande.

Toutefois, un certain nombre de personnes a été convoqué par la Direction pour satisfaire à un entretien. Le TPG a confirmé aux représentants du personnel l'existence de ces entretiens qui ont concerné **7 personnes**. Il s'agit de Mesdames SOUBEYRE Edith (Paierie Départementale), COLLARDOT Anne-Marie (T. Sombernon), LEYNON Chantal (T. Beaune), DUMAY Genevève (T. Semur en Auxois), KORNPROSBST Annick (T. Nolay), PETIT Martine (T. Mirebeau) et PHILIPPE Brigitte (T. Dijon Sud) qui ont été « interrogées » par un jury composé de Mesdames COURIOL et ORTIZ et Monsieur GUILLOU.

Le TPG a ainsi sélectionné les personnes suivantes pour cette année :

1. Mme BERNARD Marie-Thérèse (TG Secrétariat),
2. Mme HALLAY Françoise (TG CFL Dépenses),
3. M WITTMANN Philippe (TG CMIB),
4. Mme SOUBEYRE Edith (Paierie Départementale),
5. Mme COLLARDOT Anne-Marie (T. Sombernon),
6. Mme LEYNON Chantal (T. Beaune)

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement : PETEY Marie-Claude (TG Epargne-gestion).

Agents de recouvrement principal : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance) et SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve).

Contrôleurs : BREGAND Jacqueline (T. Vitteaux) et ROMERU Claudette (T. Chenôve).

Inspecteurs : ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B.) et GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66).

GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité :

RIVIERE Eliane (T. Dijon Nord 03-80-73-16-47).

Lors du vote, estimant que son rôle n'est pas de juger les Agents, la CGT s'est abstenue. En effet, la CGT revendique depuis longtemps **l'organisation d'un examen professionnel pour la promotion interne**. Un tel examen offrirait toutes les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents, ce qui n'est pas le cas actuellement.

CTPL du 8 juin 2000

Le 8 juin dernier, le TPG a convoqué les membres du CTPL pour présenter un certain nombre de points qui n'ont, par ailleurs, donné lieu à aucun vote. Avant le début de cette réunion, l'ensemble des participants a observé un instant de silence à la mémoire de Gérard LANGET, chef du service du personnel, récemment décédé.

En préalable au CTPL (Comité Technique Paritaire Local), la CGT a fait une **déclaration** (cette déclaration de 2 pages a fait l'objet d'une diffusion dans les postes et services) pour revenir brièvement sur le conflit de ces derniers mois et pour présenter les **propositions CGT** en vue d'une **véritable réforme fondée sur la concertation**.

Le CTPL a ensuite repris l'ordre du jour prévu.

✓ Point sur les travaux autorisés dans le cadre du Comité Hygiène et Sécurité (CHS) : les différents travaux votés par le CHS ont été présentés pour information (voir Le Bulletin n° 24 de mai 2000 pour le détail). Des exercices d'évacuation sont prévus à la TG et à l'annexe de la rue de Suzon. De même, ce genre d'exercice sera effectué dans le bâtiment de la rue Sambin à la fin des travaux. La CGT a souligné le problème de sécurité existant à la Trésorerie de RECEY SUR OURCE, construction très récente, où il n'existe qu'une seule porte alors que toutes les fenêtres sont munies de barreaux. L'insuffisance de la sortie de secours pour la Trésorerie de DIJON NORD a également été évoquée. La Direction a précisé pour cette dernière que le problème serait résolu à la fin des travaux. En ce qui concerne la Trésorerie de RECEY SUR OURCE, le TPG s'est engagé à résoudre le problème rapidement.

✓ Point sur l'expérimentation du schéma directeur informatique : La CGT a rappelé la « malhonnêteté intellectuelle » de la DGCP qui se lance dans la généralisation de l'expérimentation avant même les conclusions des premières expérimentations. A cet égard, les informaticiens souhaitent que la Direction reconnaisse les problèmes lorsque ceux-ci existent (station unique de travail, mise en place du logiciel ICCAR, etc.) et que les défauts constatés soient effectivement pris en compte. La CGT a souligné qu'il existait un gros problème de communication entre les responsables des projets et les personnes sur le terrain qui essayent de faire remonter les problèmes. Par ailleurs, la Direction locale a reconnu que la charge du service LIAISON-RECOUVREMENT allait fortement se réduire à compter du 2^{ème} semestre 2001 et qu'en conséquence des redéploiements d'effectifs auraient lieu.

✓ Présentation des nouvelles orientations sur le soutien à la gestion du secteur public local, les fonds structurels et la formation professionnelle : le TPG a essentiellement annoncé la réorganisation du DEEF qui absorbe le CEPL (avec création d'un poste de Receveur-Percepteur). Il a été confirmé que lors de l'ouverture de l'Ecole des Contrôleurs à Lyon (en 2003), le CFPU cessera d'exister et que 2 emplois d'Inspecteurs seront supprimés.

✓ Horaires variables : la CGT a interrogé la Direction sur la mise en place des horaires variables à la Trésorerie de CHATILLON SUR SEINE. Le Directeur a reconnu le retard et s'est engagé à relancer le Chef de poste afin que celui-ci applique les directives qui lui ont déjà été adressées.

✓ Création d'un site Intranet au niveau de la TG : le TPG a confirmé la mise en place de ce site dont le contenu n'est pas définitivement arrêté. La CGT a demandé si un espace serait réservé aux organisations syndicales locales (comme c'est le cas avec Magellan pour les organisations syndicales nationales). La Direction a immédiatement précisé que cela n'était pas prévu. Espérons que cette position s'assouplira car les espaces de communication doivent reposer sur la pluralité des points de vue, Direction et Représentants du Personnel.

BULLETIN D'ADHESION

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

NOM et PRENOM :

AFFECTATION :

GRADE : **ECHELON** :